

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION, suite à l'adoption du premier projet de règlement numéro 2017-375 modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser des usages commerciaux reliés au transport dans la zone industrielle de l'ancienne entreprise Meubles EG, une assemblée publique de consultation a lieu en date du 2 octobre 2017, à 19 h 15, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, et dûment convoqué par avis public en date du 25 septembre 2017.

Présences : Les conseillères mesdames Germaine Leboeuf et Nancy Benoît, messieurs Steve Massicotte, Francis Perron, Adam Perreault et Richard Cossette sont présents. La mairesse, madame Diane Aubut préside l'assemblée.

Monsieur Jacques Taillefer, directeur général et secrétaire-trésorier, est également présent et agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée publique
2. Présentation du projet de règlement de zonage
3. Période de questions et commentaires
4. Clôture de l'assemblée publique

1. Ouverture de l'assemblée publique

Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue de la mairesse, madame Diane Aubut.

2. Présentation du projet de règlement de zonage

Le directeur général présente le projet de règlement 2017-375 modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser des usages commerciaux reliés au transport dans la zone industrielle de l'ancienne entreprise Meubles EG.

Dans la zone 112-I, les usages faisant partie du groupe « Automobile et transport » de la classe « Commerce et service » sont autorisés.

3. Période de questions et commentaires

Aucune.

4. Clôture de l'assemblée publique

Madame la mairesse Diane Aubut déclare la levée de l'assemblée publique à 19 h 18.

Diane Aubut
Mairesse

Jacques Taillefer
Directeur général et secrétaire-trésorier